

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011 À 18 HEURES 30

N° 5 - 159 / 2011 : PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL ET DIAGNOSTIC DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - LANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ

L'An Deux Mille Onze, le 27 septembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 27 septembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Naima MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Jean ESQUERRE, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Pierre COSTES, Thierry GINESTET, Félix TORRES, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45

Votants (titulaires, suppléants votants) :36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011**N° 5 – 159 / 2011 : PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL ET DIAGNOSTIC DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - LANCEMENT DE LA DÉMARCHE**

Pilote : Direction générale / Territoire d'agglomération
Services concernés : tous les services.

Madame Geneviève Parmentier, rapporteur,

La France a élevé la lutte contre le changement climatique au rang de priorité nationale.

En 2005, dans le cadre de la loi de programme fixant les orientations de sa politique énergétique, elle s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 avec un rythme de réduction de 3 % par an, en moyenne. Cet engagement a été confirmé en 2009 avec l'adoption de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite "loi Grenelle 1".

Depuis 2010 et la loi dite « Grenelle 2 », les collectivités de plus de 50 000 habitants sont tenues d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adopter un Plan Climat Energie Territorial (PCET) avant le 31 décembre 2012.

Le plan climat énergie territorial est un programme d'action élaboré et mis en œuvre par la collectivité afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et atténuer ainsi l'impact de son territoire sur le climat.

Il doit également permettre à la collectivité d'adapter son territoire et son organisation pour limiter sa vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique telle que l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Dans cette démarche, une attention sera aussi donnée à l'accroissement des contraintes sociales et économiques liées à l'augmentation du prix de l'énergie.

Dans les décisions d'équipement qu'elles prennent (aménagement, urbanisme, transports...), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairage public, flottes de véhicules) et des activités liées à leurs compétences, les collectivités contribuent directement à environ 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Toutefois, elles peuvent agir indirectement sur près de 50% d'entre elles. Elles ont donc un rôle essentiel à jouer et une véritable responsabilité.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois œuvre déjà dans ce sens avec l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain, la gestion et la revalorisation des déchets, et bien d'autres actions comme la promotion des déplacements doux et la diminution des consommations énergétiques de l'éclairage public.

Avec le plan climat énergie territorial, l'agglomération a l'opportunité d'explorer l'ensemble de ses politiques publiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques et de proposer un programme d'action ambitieux pour les cinq prochaines années.

Sur le plan de la méthode, l'élaboration du plan climat se déroulera en plusieurs étapes :

- Comptabilisation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des activités de la communauté d'agglomération suivant le décret du 11 juillet 2011 (émissions directes produites par les sources nécessaires aux activités de la collectivité et les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité).

- Evaluation de la vulnérabilité du territoire par rapport au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie.
- Proposition d'un plan d'action portant

sur les compétences de la communauté d'agglomération avec des objectifs chiffrés en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques ;
Des actions de promotions, de sensibilisation et d'accompagnement des communes de l'agglomération et de tous les acteurs du territoire (habitants, entreprises, etc.) pour les inciter à diminuer leur consommation énergétique, leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique.

- Mise en œuvre du plan d'action, évaluation et mise à jour du bilan tous les 3 ans.

Je vous propose :

- d'approuver la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération et l'élaboration d'un plan climat énergie territorial ;
- d'autoriser le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers pour réaliser ce PCET.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU le présent exposé ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial ;

DÉCIDE de lancer un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques du patrimoine et services de l'agglomération ;

AUTORISE la conseillère communautaire déléguée au plan climat énergie territorial à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation du plan climat énergie territorial et à solliciter toutes subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Tarn, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie, et de l'Union Européenne.

Pour extrait conforme,

Fait le 27 septembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

